

**THERATECHNOLOGIES ANNONCE UNE ENTENTE DE COMMERCIALISATION  
VISANT LA TÉSAMORÉLINE EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL**

**Montréal (Canada) – Le 1<sup>er</sup> septembre 2016** – Theratechnologies Inc. (TSX : TH) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu des ententes avec Praxis Pharmaceutical, S.A. et sa filiale, PRX Pharma Produtos Farmacêuticos Unipessoal, LDA (« Praxis »), visant la distribution et la commercialisation d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* (tésamoréline pour injection) pour le traitement de la lipodystrophie associée au VIH en Espagne et au Portugal.

Conformément aux modalités de cette entente, Praxis sera tenue de mener toutes les activités réglementaires requises pour obtenir l'approbation visant la commercialisation d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* en Espagne et au Portugal une fois l'approbation de l'Europe centrale obtenue. D'ici là, Praxis fera la distribution d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* par le biais de programmes de vente nominative aux patients.

Theratechnologies fabriquera *EGRIFTA<sup>MD</sup>* et en assurera l'approvisionnement à Praxis à un prix de transfert prédéterminé.

« Cette entente nous permet d'assurer une présence dans deux pays européens additionnels. L'Espagne et le Portugal représentent des marchés intéressants qui n'étaient pas visés par l'entente que nous avons signée avec AOP Pharma. En augmentant le nombre de pays dans lesquels *EGRIFTA<sup>MD</sup>* est offert, nous augmentons également le potentiel de revenu », a déclaré Luc Tanguay, président et chef de la direction de Theratechnologies Inc.

Praxis est une société qui œuvre dans le secteur des sciences de la santé et dont le siège social est situé dans le parc technologique de Miñano, à Álava, en Espagne, et qui exerce ses activités en Europe et en Amérique latine. Praxis développe et fabrique des produits pour des tierces parties et elle commercialise également des produits pharmaceutiques visant le traitement de maladies orphelines et d'indications à faible incidence.

**À propos de Theratechnologies**

Theratechnologies (TSX : TH) est une société pharmaceutique spécialisée répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir auprès des patients atteints du VIH une vie saine et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur son site Web à l'adresse [www.theratech.com](http://www.theratech.com) et sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives et de l'information prospective (collectivement, les « déclarations prospectives »), au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces déclarations prospectives reposent sur les opinions et les hypothèses de notre direction et sur l'information disponible à la date où elles sont formulées, et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué des presse comprennent, notamment, des déclarations sur la distribution d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* par le biais de programmes de vente nominative aux patients, l'approbation de commercialisation d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* en Europe, en Espagne et au Portugal, notre capacité à assurer une source d'approvisionnement d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* et l'augmentation de nos revenus.

Les déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à des risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendantes de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans cette information prospective. Ces hypothèses comprennent, notamment, les suivantes : Praxis réussira à distribuer *EGRIFTA<sup>MD</sup>* par le biais de programmes de vente nominative aux patients, l'Europe centrale approuvera *EGRIFTA<sup>MD</sup>*, l'Espagne et le Portugal approuveront *EGRIFTA<sup>MD</sup>*, les autorités de réglementation d'Europe, d'Espagne et du Portugal n'exigeront pas que d'autres études cliniques soient réalisées avant de fournir leurs approbations réglementaires, les professionnels des soins de santé, les patients et les tiers payeurs en Espagne et au Portugal accepteront *EGRIFTA<sup>MD</sup>*, aucun conflit ne surviendra dans le cadre de nos relations avec nos tiers fournisseurs et un approvisionnement continu en *EGRIFTA<sup>MD</sup>* sera disponible.

Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, le risque que des modifications réglementaires empêchent Praxis de distribuer *EGRIFTA<sup>MD</sup>* par le biais de programmes de vente nominative aux patients, qu'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* ne soit pas approuvée en Europe, qu'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* ne soit pas approuvée en Espagne et au Portugal, qu'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* fasse l'objet d'un rappel ou qu'il soit retiré du marché dans les pays où il est commercialisé, que des données cliniques additionnelles soient requises pour approuver *EGRIFTA<sup>MD</sup>* et que des difficultés de fabrication nous empêchent de fournir *EGRIFTA<sup>MD</sup>* à Praxis.

Nous invitons les investisseurs éventuels à consulter la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2016 disponible sur le site SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) pour connaître les risques additionnels liés à la Société et à ses activités. [www.sedar.com](http://www.sedar.com) Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives reflètent les attentes actuelles concernant

des événements futurs. Elles ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

-30-

**Renseignements :**

Denis Boucher  
EXOCET Relations publiques inc.  
514-913-1957